



DOSSIER INSCRIPTION REINSCRIPTION 2024-2025

Charte Financière

INSCRIPTION – REINSCRIPTION 2024-2025

PAYEUR PRINCIPAL : (NOM – Prénom) :

Adresse (Rue/lieu-dit – Code postal – Commune) :

.....

N° téléphone :

Inscrit ou réinscrit pour l'année **2024-2025** le(s) enfant(s) ci-dessous désigné(s) :

Prénom (Nom si différent du responsable)	Primaire Saint-Martin	Collège Saint-Martin	Date de rentrée prévue (si arrivée en cours d'année scolaire)
			.../.../...
			.../.../...
			.../.../...
			.../.../...
			.../.../...

A ce jour les tarifs de scolarité sont les suivants :

		PRIMAIRE			COLLEGE		
	Tarif mensuel de la scolarité	Choix ①	Choix ②	Choix ③	Choix ①	Choix ②	Choix ③
		26,60 €	27,70 €	29,60 €	27,60 €	28,70 €	31,60 €

Est inclus dans ce montant les 35 euros du forfait pédagogique et culturel et les 7,70 euros d'assurance scolaire pour l'année.



Vous choisissez, en fonction de vos revenus, le montant en **entourant** les montants choisis (aucun justificatif à fournir). **Le cout réel de la scolarité restant à charge de notre association une fois les aides et subventions déduites revient au choix n°2.** Les choix 1 et 3 permettent la mise en place d'une solidarité entre tous.

Votre choix :

*Une réduction de 50 % sur la contribution scolaire **à partir du 3^{ème}** enfant inscrit dans l'Ensemble Scolaire St Martin ; cette réduction s'applique sur l'enfant le plus jeune.*

Le forfait fournitures pédagogiques comprend l'achat de fournitures courantes (fichiers de travail, l'agenda, carnet de liaison, pour l'école les fournitures de cahiers, ...). Au collège, en cas de perte de l'agenda, celui-ci sera facturé 7€. Par contre tous les livres de lecture étudiés en classe seront facturés indépendamment. Les enseignants font généralement un document pour demander si vous voulez l'acheter par vous-même ou bénéficier de l'achat collectif et donc de réduction.

Le forfait : sorties pédagogiques comprend les sorties cinéma, théâtre ainsi que les différentes interventions qui ont lieu dans l'établissement (intervenants musique, sciences, ...) En revanche, celui-ci ne couvre pas les sorties plus longues telles que les voyages scolaires. Ces sorties font l'objet de bulletin d'inscription.

RESTAURANT SCOLAIRE COLLEGE 2024-2025

A ce jour le prix du repas pour l'école est de 4.51€ et pour le collège de 4,65€. Nous vous demanderons via Ecole Directe d'alimenter en amont le compte de votre (vos) enfant(s). (Une procédure vous sera distribuée ultérieurement). Si vous ne possédez pas de carte bancaire, le paiement par chèque et espèces est toujours possible.

Tous les élèves du collège possèdent une carte personnalisée. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 4€.

PRESTATIONS SCOLAIRES FACULTATIVES

L'étude du collège et de l'école est ouverte aux élèves de 16h45 à 18h.
Le prix de cette prestation est de 1.80€ par soir de présence.

L'étude est facultative. Elle fait l'objet d'un choix des parents et les élèves doivent s'inscrire en début d'année scolaire.

MODE DE REGLEMENT DES FACTURES

Pour faciliter la gestion de votre dossier financier, il est préférable d'opter pour le règlement par prélèvement

par prélèvement le 5 de chaque mois d'octobre à juillet.

par chèque (à l'ordre de l'OGEC de l'Ensemble Scolaire St Martin) : 3 chèques à nous transmettre dès réception des factures. Ceux-ci seront remis le 07 octobre, le 07 janvier et le 07 avril.

par espèces, à nous donner dès réception de vos factures.

VOUS AVEZ CHOISI LE PRÉLÈVEMENT ...

Toute mensualité rejetée un mois sera entièrement étalée sur les mensualités restantes.

Il s'agit de votre première souscription ou vous avez changé de compte bancaire, merci de nous retourner complété par courrier, le mandat de prélèvement que vous trouverez ci-après.

Vous aviez déjà opté pour le prélèvement et vous n'avez pas changé de compte bancaire, nous avons déjà votre autorisation de prélèvement.

L'ASPECT FINANCIER NE DOIT PAS ETRE UN OBSTACLE
A L'INSCRIPTION DE VOS ENFANTS.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec la comptabilité
ou le chef d'établissement.

Lu et pris connaissance de ce que je dois régler pour la scolarité de mon (mes) enfant(s).

A le / /

Signature du payeur, précédées de la mention manuscrite :« lu et pris connaissance »

Le Père,

La Mère,

Autre (préciser),

Tout changement de situation familiale, d'adresse postale, d'adresse mail ou n° de téléphone, de coordonnées bancaires, doit nous être communiqué par écrit ou mail au secrétariat du collège et ou à l'école dans les plus brefs délais afin de mettre à jour le dossier de votre (vos) enfant(s).

Notice Explicative Charte Financière

CONTRIBUTION DES FAMILLES

La **contribution des familles** est composée :

- * d'une contribution utilisée pour régler les remboursements d'emprunts, les frais liés aux activités de pastorale, la réparation et l'achat des équipements immobiliers. Celle-ci comprend aussi la cotisation obligatoire destinée à financer tous les services rendus aux établissements par L'Union Départementale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (aide administrative, relations avec les instances de l'Etat et les instances propres à l'Enseignement Catholique ...) ou par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (assistance pédagogique, formation et recrutement des enseignants et des personnels, représentation auprès de l'Inspection Académique, du Rectorat, du Ministère...)

Cette somme est laissée au **libre choix des familles en fonction de leurs revenus** (choix , choix ou choix , voir la fiche de renseignements pour la comptabilité). Une partie de la différence entre les montants et le montant alimente la caisse de solidarité qui est utilisée lorsque des familles rencontrent des difficultés financières et que leur demande est validée par le chef d'établissement.

- * des forfaits (culturel et pédagogique) permettant de couvrir les frais liés aux activités sportives, artistiques et culturelles, (cinéma, théâtre, ...), à l'achat de livres de bibliothèque et de documents liés à l'orientation, l'achat des livres étudiés en cours et autres petits matériels scolaires selon les matières.

Ces forfaits couvrent l'ensemble de ces dépenses, **vous n'aurez donc aucun rajout sur la facture en cours d'année** (hors voyage et sortie scolaire et achats de livres étudiés en cours).

Une réduction de 50 % est accordée **à partir du 3^{ème} enfant** inscrit dans l'Ensemble Scolaire St Martin ; cette réduction s'applique sur l'enfant le plus jeune.

Impayés :

L'établissement tentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.
Ne pas hésiter à prendre contact avec l'établissement si vous rencontrez une période difficile.

Aides financières pour les collégiens :

- Bourse nationale de collège : dossier à établir en début d'année scolaire
- Bourse départementale de restauration : pour les élèves boursiers et déjeunant dans l'établissement
- Fond social collégien et cantine : Cette aide est distribuée aux familles qui peuvent rencontrer des problèmes financiers.

ASSURANCE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités proposées par les établissements scolaires, L'Education Nationale pose le principe de souscrire **une assurance scolaire individuelle d'accident obligatoire** afin de couvrir le risque accidentel que pourrait subir votre enfant **lors des sorties scolaires obligatoires, des stages, des sports sous licence (loi 7/84 – art. 37 et 38)**.

L'Ensemble Scolaire St Martin a opté pour un contrat de groupe auprès de la Mutuelle Saint-Christophe. **Cette assurance couvre toutes les activités scolaires et parascolaires** (classes de découverte, voyages à l'étranger, sorties pédagogiques, stages en entreprises...), aussi bien **en classe qu'en vacances et à la maison, du jour de la rentrée scolaire jusqu'à la veille de la rentrée suivante**. Vous pouvez consulter les garanties sur le site internet : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents> (attestation d'assurance à télécharger par vos soins sur ce site)

MANUELS SCOLAIRES et MOBILIER

Les **manuels scolaires** et mobilier sont mis à disposition des jeunes. Il convient à chaque élève d'en prendre soin.

Toute dégradation ou perte des manuels entraînera une facturation pour remboursement. Les dégradations mobilières et immobilières causées par un enfant sont également à la charge des familles.

Merci de bien vouloir évaluer l'état des livres de vos enfants pour éviter qu'aucune dégradation ne vous soit facturée et de bien les couvrir en début d'année.